



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Affichage du
20/01/2015

Convocation du
08/01/2015

1) Convention de dissimulation des réseaux avec ORANGE – rue des jardins et chemin de la fontaine

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention entre la collectivité et ORANGE afin de dissimuler les réseaux lors des travaux de requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des voix et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Affichage du
20/01/2015

Convocation du
08/01/2015

2) Demande de subvention de l'AFAD

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de conserver sa ligne de conduite en matière de subvention et de ne pas octroyer d'aide à cette association.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Affichage du
20/01/2015

Convocation du
08/01/2015

3) Adhésion au CAUE

Après explication de Monsieur le Maire sur la vocation du CAUE, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte de reconduire son adhésion à cette organisme pour 2015.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Affichage du
20/01/2015

Convocation du
08/01/2015

4) Convention d'installation de télé-releveurs GrDF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de GrDF de mettre en place des télé-releveurs sur la commune ainsi que des caractéristiques techniques des appareils. Il rappelle qu'une présentation du dispositif leur a été envoyée par mail et qu'il se tient à disposition en mairie si nécessaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte cette installation et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication
du
20/01/2015

5) Rapport de la commission d'évaluation de transfert des charges (CLECT)

Dépôt en
Préfecture
20/01/2015

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la création d'un EPCI soumis au régime de la taxe professionnelle unique (TPU) et à chaque nouveau transfert de compétence, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit, d'une part, procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci et d'autre part, calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

Affichage du
20/01/2015

Convocation
du
08/01/2015

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Il appartient, ensuite, aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à avoir la moitié des conseils municipaux représentant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 6 novembre 2014, pour examiner les points qui suivent, avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune de MECLEUVES :

1 - *Evaluation des transferts de charges dans le cadre des compétences « Fourrière animale », « Service de lutte contre l'incendie », « Mission Locale du Pays Messin » au titre de la compétence en matière de la politique de la ville et « Assainissement »*

a) **Fourrière animale** : le compte administratif de la Commune de Mécleuves ne faisant pas apparaître de dépenses pour cette compétence, aucune somme ne sera déduite de l'attribution de compensation.

b) **Service de lutte contre l'incendie** (Contribution au Service Départemental d'incendie et de Secours) : le montant de la contribution à ce service relevé sur le compte administratif de la Commune de Mécleuves pour l'année précédant l'intégration à Metz Métropole est de 14.981,11€.

c) **Mission locale du Pays Messin** : la Commune de Mécleuves ne participait pas au fonctionnement de cet organisme.

La CLECT considère que la somme à répartir entre les 4 communes de l'ex-CC du Val Saint Pierre est de 3 772 € soit 940,11€ pour la Commune de Mécleuves.

Toutefois, ce montant est contesté par les 4 communes de l'ex-CC du Val Saint Pierre dans la mesure où les 4 communes ne participaient pas au fonctionnement de cet organisme et les dépenses de fonctionnement doivent être évaluées d'après leur coût réel dans le budget communal de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel relevé dans le compte administratif de l'exercice précédent le transfert.

d) **Assainissement** : Sur la base d'une population de 1196 habitants, la contribution de la Commune de Mécleuves pour ce service serait de :

Coût de fonctionnement déclaré	Coût de maintenance	Coût d'investissement	Coût total
0,00 €	3.049,80 €	10.065,76 €	13.115,56 €

Toutefois, la commune conteste ce calcul et estime que la collectivité est lésée non seulement sur le fait que la redevance est passée de 0.85€ à 1.21€ en 2014 et 1.24€ en 2015, mais également sur les dépenses relatives aux factures de fonctionnement et investissement du réseau d'eau potable, indissociable du réseau eaux usées puisque réseau unitaire et qu'ainsi, le budget assainissement supportait l'ensemble de ces frais.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

2 – Actualisation du dispositif de solidarité existant au titre de l'état civil :

Pour pallier les conséquences de l'implantation de nouveaux établissements hospitaliers sur les sites de Mercy (CHR Metz-Thionville et Pôle Femme-Mère-Enfant) et de Lauvallières (HP Metz), le Conseil de Communauté de Metz Métropole a pris la décision dès 2011 de mettre en place un dispositif de solidarité intercommunale de gestion de l'Etat Civil reposant sur une prise en charge partielle du financement du coût du service à travers les Attributions de Compensation. La participation de la commune de Mécleuves au titre du dispositif de solidarité intercommunale sera :

- 525 € - Commune de Peltre (service Etat civil)
- 316 € - commune d'Ars Laquenexy (service Etat civil)
- 54 € - Commune de Vantoux (service Etat civil)

3 - Exercice de la compétence « création, gestion et entretien de sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées ».

Les caractéristiques d'exercice de cette compétence conduisant à ne constater aucun réel transfert de charges, la CLECT a proposé une absence d'imputation sur les attributions de compensation.

Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT, joint en annexe.

Au total, **l'attribution de compensation révisée** après la CLECT pour la Commune de Mécleuves, arrêtée dans le rapport de la CLECT, s'élèverait à **- 2.975 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes ;

VU l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 créant, à compter du 1^{er} janvier 2014, un nouvel établissement public issu de la fusion entre la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre et la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Metz Métropole en date du 28 avril 2014 portant renouvellement de la CLECT et en déterminant la composition ;

VU le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Metz Métropole du 6 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE DE REFUSER le présent rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation attribué à la Commune de Mécleuves, à compter de l'année 2014, **non seulement pour le montant lié à la compétence « Mission Locale du Pays Messin » mais également pour le calcul des charges transférées en matière d'assainissement;**

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Affichage du
20/01/2015

Convocation du
08/01/2015

6) Travaux de renforcement du réseau électrique

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a la possibilité de supprimer un poste électrique qui permettrait d'ôter certaines lignes aériennes.

Le Maire se propose ainsi de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau électrique dans le cadre d'un financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, pour un montant total de 104.322,21€ HT soit 125.186,66€ TTC correspondant aux travaux à réaliser conformément au projet présenté en séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise, en cas d'acceptation de cette subvention, Monsieur le Maire à notifier à l'URM, un marché en procédure adaptée dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces prestations seront alors effectuées pour un montant de 4.967,72€ HT soit 5.961,27€ TTC.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Le financement sera établi comme suit :

- Subvention FACE : 74.000€
- Prise en charge URM : 30.322,21€

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Affichage du
20/01/2015

Convocation du
08/01/2015

7) Acte de sous-traitance : requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'EIFFAGE, entreprise adjudicatrice du lot n°1 du marché Requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine a déposé une déclaration de sous-traitance au profit d'ACTA Etude d'huissiers de justice.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte la sous-traitance et autorise Mr le Maire à signer les documents s'y référant.

Le Maire,
M. TOURNAIRE

;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	13
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO ,
COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à
Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du

26/01/2015

8) **Révision du POS en PLU – précision sur les objectifs de la DCM du 14 novembre 2014**

Dépôt en Préfecture

26/01/2015

Le Maire expose au conseil que le POS tel qu'il a été approuvé et modifié ne correspond plus aux exigences actuelles et doit être conforme au contexte législatif en vigueur et compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) de l'Agglomération Messine approuvé le 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du S.C.O.T.

Affichage du

26/01/2015

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une révision du P.O.S. en vigueur et à sa transformation en P.L.U.

Convocation du

08/01/2015

CONSIDERANT

- Le plan d'occupation des sols approuvé le 30/10/1984, dernière révision simplifiée et 2^{ème} modification approuvées le 11/05/2005 ;
- Qu'il y a lieu de mettre en révision le POS sur l'ensemble du territoire communal et de le transformer en PLU, conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme,
- Qu'il y a lieu de préciser les objectifs poursuivis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

CONFIRME SA VOLONTE :

- 1- de prescrire la révision du P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants et R.123-15 du code de l'urbanisme;

PRECISE LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Trouver un équilibre entre le développement de la commune et la préservation des espaces naturels et agricoles
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- favoriser la mixité sociale
- Respecter le caractère rural du village
- Mettre en valeur son patrimoine naturel et urbain
- Mettre en place un développement durable, soucieux de l'environnement

CONFIRME SA VOLONTE :

- 2- de solliciter les services de l'AGURAM pour la réalisation de la révision du P.O.S en P.L.U.;
- 3- Lorsque les démarches auront démarrées :
 - de soumettre à la concertation (cf. L.300.2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
 - mettre à disposition du public les différentes informations aux jours et heures d'ouverture de la mairie
 - une information régulière dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune ou par tout autre moyen jugé utile,
 - une ou plusieurs réunions publiques seront organisées. Les dates seront publiées par les moyens habituels, en temps utile.
 - d'associer les services de l'Etat conformément aux dispositions de l'article L123.7 du code de l'urbanisme;
 - de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.123- 8 et R.123-16, si elles en font la demande;
 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision du P.L.U. ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

- de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme ainsi que le Conseil Général pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre ;
- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice considéré;

4 - l'issue de la concertation :

Monsieur le Maire dressera le bilan de la concertation au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibèrera.

Conformément aux articles L121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée:

- au préfet de la Moselle ;
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- au président du syndicat mixte en charge du SCOT de l'Agglomération Messine,
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat (Communauté d'Agglomération Metz Métropole) ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture de la Moselle;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (Conseil Général de la Moselle).

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 16 janvier 2015

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr MEYER pouvoir à Mr CORBIER, Mr BERNARD pouvoir à Mme THIRIAT, Mr GENCO (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
20/01/2015

9) Subvention MJC de Mécleuves

Dépôt en Préfecture
20/01/2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la MJC de Mécleuves a sollicité une subvention pour l'ALSH 2014.

Affichage du
20/01/2015

Au vu des comptes, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix, d'attribuer une subvention de 2.650€ équivalente aux subventions espérées d'autres organismes mais non perçues.

Convocation du
08/01/2015

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny